

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023_071

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	15 septembre 2023		
Séance du	21 septembre 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p>			
<p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – E. MARTIN</p>			
<p>Absents excusés ayant donné procuration : T. RENARD à H. BARBAROS – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – A. LE MOIGNE à C. LEVY – N. COLELLA à V. GUILLEMIN – G. CASAS à F. PLUJA</p>			
<p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p>			
<p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : **Approbation du compte-rendu de la CLECT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que 11 juillet 2023, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour réévaluer l'Attribution de Compensation (AC) de chaque commune.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et de l'article L5211-5 du CGCT, il appartient au conseil municipal d'approuver le rapport issu de la réunion de la CLECT du 11 juillet dernier.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 11 juillet 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.